

Affiché le

Retiré le



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Juin 2012

Date de la convocation 20 Juin 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, M. BAUDAILLIER Jean-Louis, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M. GOUTTES Gérard, M. SERRADJ Ahmed, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel MOUREZE : M. VALLAT Yves NEBIAN : M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain, M. CERET Hugues à M. LACROIX Jean-Claude, M. MARTINEZ Antoine à M. GAIRAUD Francis, Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. VENTRE Philippe à M. SAN MARTIN Bernard, M. LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p>

Objet : Convention de partenariat avec l'association « La Locomotrice »

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler la convention de partenariat entre l'association La locomotrice et la Communauté de Communes pour l'année 2012 (voir pièce annexe).

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120627-2012-06-27-16-DE
Date de télétransmission : 12/07/2012
Date de réception préfecture : 12/07/2012

Cette association est chargée de mettre en place un lieu d'accueil enfants parents dont les objectifs sont de :

- Lutter contre l'isolement de la famille
- Favoriser la socialisation précoce du tout petit
- Prévenir les troubles psychosociaux de la petite enfance

Face à la fréquentation croissante de ce lieu d'échange il est proposé aux membres du conseil la mise en place d'une permanence supplémentaire à partir du 7 septembre 2012.

Au terme de cette convention la Communauté de Communes du Clermontais s'engage à financer la somme de 10 821 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN Olivier, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec l'association « La Locomotrice » tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.